

Ascend[®] SL

Régulateurs de croissance des plantes

Numéro d'enregistrement 2015088A - Loi sur les engrais

ANALYSE MINIMALE GARANTIE

Cytokinin, comme Kinetin	0,090 %
L'acide gibbérellique	0,030 %
L'acide butyrique indole	0,045 %

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

GARDER AU-DESSUS DE 4 °C (40 °F)

AGITER AVANT D'UTILISER

MISE EN GARDE:

Entreposage : Entreposer à l'écart des enfants, des aliments pour animaux et des produits alimentaires.

Élimination : Éliminer les contenants/conteneur en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Fabriqué pour: Winfield Solutions, LLC, P.O. Box 64589, St. Paul, MN 55164 ~ USA

Volume Net :

Poids Net :

Lot No. _____

1/0901/5

MODE D'EMPLOI

Appliquer ASCEND SL par voie terrestre ou aérienne. Pour une application aérienne utiliser entre 30 et 50 litres d'eau par hectare. Pour une application terrestre utiliser entre 50 et 235 litres d'eau par hectare.

- Ne pas pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les aires traitées et ce pour une période de 12 heures après l'application.
- Ne pas permettre aux eaux de rinçage de contaminer les cours d'eau, les étangs et les lacs, car elles pourraient mettre en danger la vie aquatique.
- Pour les usages terrestres : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ou dans des zones où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

LUZERNE : Établie

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare à la fin de la période de dormance. Appliquer lorsque la repousse est suffisante.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare après chaque coupe. Appliquer lorsque la repousse est suffisante.

LUZERNE : Nouvellement Ensemencée

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare quand les plantules de luzerne sont au stade de la 3^e à la 4^e feuille trifoliée.

HARICOTS ET POIS :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare quand la première feuille trifoliée est ouverte.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare 2 semaines après la première application.

3^e application - Appliquer 248 ml par hectare au début de la floraison.

CANOLA :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare entre le stade de la rosette et la montaison.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare lorsque la culture atteint 20 pour cent de la floraison.

3^e application - Appliquer 248 ml par hectare au début du remplissage des siliques.

MAÏS DE GRANDE CULTURE* : Appliquer une, deux ou toutes les applications suivantes.

Appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon ou encore 5 cm sur le côté et 5 cm sous la semence ou encore 8 cm sous la semence avec une machine de travail du sol en bandes au semis.

ET/OU

Appliquer 489 à 788 ml par hectare au stade de 3 à 10 feuilles.

ET/OU

Appliquer 489 ml par hectare entre l'apparition et le brunissement des soies.

*Pour le maïs cultivé pour la semence, appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon ou encore 5 cm sur le côté et 5 cm sous la semence ou encore 8 cm sous la semence avec une machine de travail du sol en bandes au semis.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

MAÏS SUCRÉ ET MAÏS SOUFLÉ : Appliquer une, deux ou toutes les applications suivantes.

Appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon ou encore 5 cm sur le côté et 5 cm sous la semence ou encore 8 cm sous la semence avec une machine de travail du sol en bandes au semis.

ET/OU

Appliquer 248 ml par hectare quand les plants sont au stade de 4-6 feuilles.

ET/OU

Appliquer 248 ml par hectare au stade de 8-10 feuilles.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

LIN :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare quand les plants mesurent 5 à 10 cm de hauteur.

2^e application - Appliquer 248 ml supplémentaires par hectare deux à trois semaines plus tard.

SORGHO :

1^{re} application - Appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon ou encore 5 cm sur le côté et 5 cm sous la semence ou encore 8 cm sous la semence avec une machine de travail du sol en bandes au semis.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare quand les plants sont au stade de 3 à 5 feuilles.

3^e application - Appliquer 248 ml par hectare après la 8^{ème} feuille mais avant la 12^{ème} feuille.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

ARACHIDES :

1^{re} application – Appliquer 248 ml par hectare aux stades 3 à 5 feuilles.

2^e application – Appliquer 248 ml par hectare au début de la floraison.

3^e application – Appliquer 248 ml par hectare à l'initiation des gynophores.

4^e application – Appliquer 365 ml par hectare au début du remplissage des gousses.

SOYA : Appliquer selon un des programmes suivants.

1) Appliquer 248 ml par hectare au stade de 3-5 feuilles trifoliées. Procéder à une deuxième application de 248 ml par hectare entre les stades R1 et R3.

2) Si la première application n'a pas eu lieu, appliquer 489 ml par hectare entre les stades R1 et R3.

BETTERAVE À SUCRE :

Dans le sillon ou à la formation des rangs :

Appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon ou à la formation des rangs.

Programme d'application foliaire :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare entre le stade de la 2^e et de la 10^e vraie feuille.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare 2 à 3 semaines après la première application.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

TOURNESOL :

Appliquer 248 à 307 ml par hectare dans le sillon au semis.

ET/OU

Appliquer 248 ml par hectare au stade de la 4^e vraie feuille.

ET/OU

Appliquer 248 ml supplémentaires par hectare deux à trois semaines plus tard.

BLÉ, ORGE, AVOINE ET SEIGLE : Appliquer selon *un* des programmes suivants.

1) Appliquer 343 à 460 ml par hectare dans le sillon au semis.

OU

- 2) Si l'application au semis n'est pas faite, appliquer 248 ml par hectare avant le début de la montaison.
Appliquer 248 ml par hectare au stade de la feuille étendard.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

POMME DE TERRE ROUGE ET BLANCHE :

Appliquer 343 à 460 ml par hectare en bandes, à la formation des rangs, en bandes sur le côté ou dans le sillon avant ou après la plantation.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

Dans le cas d'applications foliaires, appliquer selon *un* des programmes suivants :

Pour accroître le nombre de tubercules et favoriser un meilleur enracinement :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare à l'initiation des tubercules.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare 2-3 semaines après la première application. La dernière application doit avoir lieu pendant le grossissement des tubercules.

OU

Pour améliorer le calibre et l'uniformité des tubercules :

1^{re} application - Appliquer 248 ml par hectare à l'initiation des tubercules.

2^e application - Appliquer 248 ml par hectare au début du grossissement des tubercules.

PATATE DOUCE ET DOLIQUE BULBEUX :

1^{re} application - Appliquer 15 à 29 ml par hectare sur une bande juste assez large pour couvrir toutes les plantes, sept à quatorze jours après le repiquage.

2^e application - Appliquer 36.5 ml par hectare sur une bande comme ci-dessus, vingt-huit jours après le repiquage.

3^e application - Appliquer 3 ml par semaine avec un engrais foliaire comme du 15-5-5 au taux de 2.3 litres par hectare. Continuer ce programme sur une base hebdomadaire jusqu'à ce que les patates aient atteint la taille souhaitée pour la récolte.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

TRAITEMENT DE LA SEMENCE

REMARQUES PARTICULIÈRES POUR TOUTES LES CULTURES EN SEMIS DIRECT

Grâce à l'action de sa combinaison unique de régulateurs de croissance, ASCEND SL est un traitement de semences prêt à l'emploi qui contribue à améliorer la germination et la croissance racinaire et végétative en début de saison.

Utiliser ASCEND SL au taux de 31 à 124 ml par 45.4 kg de semence. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions entravent la germination, comme une température du sol fraîche ou des semences à faible germination. Une quantité d'eau suffisante doit être ajoutée pour assurer une couverture uniforme. Une couverture inadéquate réduira la performance du produit.

TYPE DE SEMENCE

Luzerne	Maïs	Arachide	Sorgho	Tournesol
Orge	Haricot sec	Pois	Soya	Blé
Canola	Avoine	Seigle	Bettrave à sucre	

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

POMME DE TERRE ROUGE OU BLANCHE : Choisir une des méthodes suivantes :

Tremper les plantons de pomme de terre dans une solution constituée de 1 partie d'ASCEND SL dans 355 parties d'eau pendant 30 à 60 secondes, ou utiliser cette solution pour pulvériser les plantons de manière à ce que les plantons soient couverts et entièrement humectés. ASCEND SL peut être utilisé avec un programme de traitement fongicide.

OU

Utiliser 14.8 à 31 ml (mesure volumétrique), ce qui équivaut à 15.8 à 32.2 grammes sur une base sèche d'ASCEND SL par 45.4 kg de plantons coupés. Traiter les plantons immédiatement après qu'ils aient été coupés. Appliquer de manière à ce que les plantons soient entièrement couverts. ASCEND SL peut être mélangé à d'autres produits de traitement de la semence et d'autres supports, tels que le sapin et l'écorce de l'aulne pour assurer une couverture uniforme.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec Ascend SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

PATATE DOUCE ET DOLIQUE BULBEUX :

Tremper les plantons de patate douce dans une solution constituée de 1 partie d'ASCEND SL dans 355 parties d'eau pendant 30 à 60 secondes. ASCEND SL peut être utilisé avec un programme de traitement fongicide.

NOTE : Dans le cas de semences traitées avec ASCEND SL, ne pas procéder à des applications d'ASCEND SL dans le sillon, en bandes, en bandes sur le côté ou à la formation des rangs.

TRAITEMENT DE SEMENCES MÉCANIQUE

Appliquer la quantité appropriée d'ASCEND SL dans une quantité prémesurée de semences et mélanger adéquatement jusqu'à ce que toutes les semences soient uniformément recouvertes. Les semences peuvent être traitées de cette manière et stockées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées pour les semis. Ne pas utiliser de semences traitées à des fins de consommation humaine ou animale ou pour de l'huile. Un colorant approuvé doit être ajouté pour distinguer les semences traitées avec ASCEND SL et empêcher qu'elles ne soient utilisées par inadvertance à des fins de consommation humaine ou animale ou pour de l'huile. Les semences traitées avec ce produit doivent être étiquetées en conformité avec toutes les exigences applicables des lois fédérales et provinciales concernant les semences.

APPLICATION À LA VOLÉE DES SEMENCES

Remplir partiellement l'épandeur avec une quantité prémesurée de semences. Ajouter la quantité appropriée d'ASCEND SL diluée dans de l'eau à la surface des semences. Mélanger avec un bâton ou une palette jusqu'à ce que toutes les semences soient recouvertes. Répéter l'opération jusqu'à ce que l'épandeur soit rempli. **NE PAS UTILISER DES SEMENCES TRAITÉES À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE OU POUR DE L'HUILE.** Traiter uniquement les semences nécessaires pour une utilisation et des semis immédiats. Ne pas entreposer les semences traitées en surplus au-delà de la période des semis.

EXCLUSION DE GARANTIE

Il faut suivre attentivement le mode d'emploi du produit. AUTANT QUE LA LOI LE PERMET, (1) LE PRODUIT LIVRÉ EST FOURNI « TEL QUEL » PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR, ET (2) NI LE FABRICANT NI LE VENDEUR NE DONNENT DE GARANTIES OU NE FONT DE REPRÉSENTATIONS À L'ACHETEUR OU À L'UTILISATEUR, QUELLES QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES OU IMPLICITES, OU PAR USAGE DU COMMERCE, STATUTAIRE OU AUTREMENT, EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT VENDU, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, SA QUALITÉ MARCHANDE, SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SON EMPLOI OU SON ACCEPTABILITÉ POUR UN USAGE COMMERCIAL PARTICULIER. LE

PRODUIT PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPRÉVUES, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, SON INEFFICACITÉ, À CAUSE DE FACTEURS COMME LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'AUTRES MATIÈRES UTILISÉES EN ASSOCIATION AVEC LE PRODUIT, OU LA FAÇON DONT LE PRODUIT EST UTILISÉ OU APPLIQUÉ, Y COMPRIS LES INTEMPÉRIES, LESQUELS, ÉTANT TOUS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DU FABRICANT OU DU VENDEUR, SONT ASSUMÉS PAR L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR. LA PRÉSENTE CONTIENT TOUTES LES REPRÉSENTATIONS ET TOUS LES ACCORDS ENTRE L'ACHETEUR, LE FABRICANT ET LE VENDEUR, ET PERSONNE, NI MÊME UN AGENT DU FABRICANT OU DU VENDEUR, N'A L'AUTORITÉ DE FAIRE UNE REPRÉSENTATION, DE DONNER UNE GARANTIE OU DE CONCLURE UN ACCORD CONCERNANT, DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, LE PRODUIT.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

AUTANT QUE LA LOI LE PERMET, LE FABRICANT OU LE VENDEUR NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE NI DES DOMMAGES PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, NI DES DOMMAGES DE LA NATURE DE PÉNALITÉS, POUR CE QUI EST DU PRODUIT VENDU, Y COMPRIS SON UTILISATION, SON APPLICATION, SA MANIPULATION ET SON ÉLIMINATION. NI LE FABRICANT NI LE VENDEUR N'AURONT DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR, NI À TITRE D'INDEMNISATION À L'ACHETEUR OU À SES CLIENTS, S'IL Y A LIEU, NI POUR LES DOMMAGES OU LES SOMMES D'ARGENT, LES RÉCLAMATIONS OU LES DEMANDES, QUELLES QU'ELLES SOIENT, PAR SUITE, EN RAISON OU À CAUSE DU MAUVAIS USAGE OU DU NON-RESPECT DES MISES EN GARDE OU DU MODE D'EMPLOI SE TROUVANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT VENDU À L'ACHETEUR PAR LE FABRICANT OU LE VENDEUR. L'ACHETEUR, L'UTILISATEUR OU SES CLIENTS ASSUMERONT TOUS CES RISQUES. DANS TOUS LES CAS, LE RECOURS DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR ET LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT OU DU VENDEUR SE LIMITERONT AUX DOMMAGES NE DÉPASSANT PAS LE COÛT DU PRODUIT.

SI VOUS N'APPROUVEZ OU N'ACCEPTÉZ PAS UNE DES DIRECTIVES D'UTILISATION, L'EXCLUSION DE GARANTIE OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ, N'UTILISER PAS CE PRODUIT. RETOURNEZ-LE, AVEC LE SCEAU DE SÉCURITÉ INTACT, À VOTRE DÉTAILLANT ET LE PRIX D'ACHAT VOUS SERA REMBOURSÉ.

Ascend® est une marque de Winfield Solutions, LLC